

Liste des décisions prises par le Collège de Zone le 28 octobre 2025 à distance (visioconférence)

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone approuve le procès-verbal de la séance du 03/10/2025.

2. MP Achat de gants de feu (accord-cadre) - Approbation des firmes à consulter

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de lancer la procédure visant l'attribution du marché "Achat de gants de feu (accord-cadre)" suivant la procédure de passation choisie, à savoir la procédure négociée sans publication préalable ; De consulter les opérateurs économiques suivants : DEVA BELGIUM BVBA à 9690 Kuisbergen - Condor Safety à 8930 Menen - PROVITEC SPRL à 7950 Chièvres - Vandeputte SAFETY à 2530 Boechout ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2025, article 351/744-51 et au budget des exercices suivants.

3. MP Achat mobilier de bureau - Commande (2)

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la commande de mobilier, à savoir 3 caissons à 3 tiroirs, 2 grandes armoires à volets, 2 petites armoires à volets, sur base de l'accord-cadre 2025-003 "Achat mobilier de bureau" à la société SRL BERHIN-MAGUIN, Avenue Prince de Liège, 205 à 5100 Jambes pour le montant d'offre de € 1.756,00 HTVA ou € 2.124,76 TVAC ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2025, article 351/741-98.

4. MP Menuisier - Commande sur accord-cadre

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la commande de montage de la cloison pour la nouvelle salle de sport du poste de Rochefort sur base de l'accord-cadre 2024-069, à la société MULTIVERRE, Rue Verte Voie, 55 à 5590 Ciney, pour un montant d'offre contrôlé de € 3.325,70 hors TVA ou € 4.024,10, 21 % TVA comprise ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2025, article 351/3723-60.

5. Vente matériau menuiserie

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de sortir du stock zonal 5.910 mètres courants de lattes à panne (1006 pièces de 5 m et 220 pièces de 4 m) ; De proposer ce stock en priorité aux communes de la zone intéressées au prix de 0,20 €/mc.

6. MP Fourniture de matériel informatique et licences logicielles (Accord-cadre) - Attribution

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'attribuer ce marché aux soumissionnaires ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (sur base du prix), soit : Lot 1 (écran), Lot 3 (casque audio), Lot 5 (clavier, souris et rehausseur ergonomique), Lot 6 (Licences Windows 11 Pro et Microsoft Office 2024 Home | Business), Lot 8 (Téléphonie dispatching), Lot 9 (clé 5G - dongles USB 5G simple, sans fonction hotspot ni batterie) : Open IT, Chaussée de Louvain (BU), 306 à 5004 Namur aux prix unitaires mentionnés dans l'offre de ce soumissionnaire * Lot 2 (PC portable, disque dur et sac de transport), Lot 4 (smartphone robuste à usage professionnel) : COMPUTIC, Rue de Soulme, 68 à 5620 Florennes aux prix unitaires mentionnés dans l'offre de ce soumissionnaire ; De ne pas attribuer le Lot 7 (solution affichage kiosque (TV + Raspberry Pi ou équivalent)) ; D'approuver le paiement par les crédits inscrits au budget extraordinaire et budget ordinaire de l'exercice 2025, articles 351/123-13 et 351/742-53 et à inscrire au budget des exercices suivants.

7. Connexion Internet par satellite (Accord-cadre) - Conditions, mode de passation et choix des firmes à consulter

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver le cahier des charges N° 2025-023 du marché "Connexion Internet par satellite pour usage de niveau Mission Critical (Accord-cadre)" et le montant estimé qui s'élève à € 74.380,16 hors TVA ou € 90.000,00, 21 % TVA comprise (pour une quantité présumée de 4 connexions, reconductions et tranches conditionnelles comprises) ; De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable avec la technique de l'accord-cadre ; De consulter les opérateurs économiques suivants : E-SAT à FR-92300 Levallois-Perret - IEC-telecom à FR-95800 Cergy-Saint-Christophe - ORANGE Bussiness BELGIUM SA à 1140 Evere ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2025, article 351/123-13 et à inscrire au budget des exercices suivants.

8. MP Achat écrans d'affichage - Conditions et mode de passation

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver le descriptif des produits "SmartTV 65" (réf. UGAP : 3989411), Téléviseurs 43" (réf. UGAP : 4055763), supports muraux 65" (réf. UGAP : 3184116), support mural orientable (réf. UGAP : 3353548), proposés par l'UGAP et le montant estimé du marché à € 9.200,00 hors TVA ou € 11.040,00, 20% de TVA comprise ; De passer le marché via la centrale d'achat de l'UGAP ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2025, article 351/742-53.

9. Achat de radios fixes et portables - Conditions et mode de passation

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver les descriptions techniques de l'accord-cadre ASTRID E-A-2545 pour le marché "Achat de radios fixes et portables pour le dispatching" et le montant estimé qui s'élève à € 9.338,84 hors TVA ou € 11.300,00 21 % TVA comprise ; De passer le marché par l'accord-cadre ASTRID E-A-2545 ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2025, article 351/742-53.

10. Facturation aide médicale urgente - Réclamations

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de maintenir la facture n° A25-08551, le contact patient étant établi.

11. AMU – Demande de stage – Etudiant infirmier HEPN

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'accepter en stage Melle X, étudiante en 2e année de soins infirmiers à la Haute Ecole de la Province de Namur, du 24 novembre au 12 décembre 2025 ; De marquer son accord sur la convention de stage proposée par l'école.

12. Nomination effective sapeur-pompier volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, le sapeur-pompier volontaire X, au 29 août 2025.

13. Nomination effective sapeur-pompier volontaire - prolongation de stage

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de prolonger de 6 mois le stage du sapeur-pompier volontaire X à partir du 29 août 2025.

14. Nomination effective sapeur-pompier volontaire - prolongation de stage

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de prolonger de 6 mois le stage du sapeur-pompier volontaire X à partir du 29 août 2025.

15. Nomination effective sapeur-pompier volontaire - prolongation de stage

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de prolonger de 6 mois le stage du sapeur-pompier volontaire X à partir du 29 août 2025.

16. Renouvellement de nomination sergent volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de renouveler pour une période de 6 ans la nomination de l'agent X, sergent volontaire au poste de Cerfontaine, au 1er novembre 2025.

17. Renouvellement de nomination caporal-pompier volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de renouveler pour une période de 6 ans la nomination de l'agent X caporal volontaire au poste de Yvoir, au 16 décembre 2025.

18. Renouvellement de nomination sapeur-pompier volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de renouveler pour une période de 6 ans la nomination de l'agent X, sapeur-pompier volontaire au poste de Yvoir, au 16 décembre 2025.

19. Renouvellement de nomination sapeur-pompier volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de renouveler pour une période de 6 ans la nomination de l'agent X, sapeur-pompier volontaire au poste de Yvoir, au 16 décembre 2025.

20. Nomination effective secouriste-ambulancier non-pompier volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, la secouriste-ambulancier non-pompier volontaire X au 1er octobre 2025.

21. Nomination effective secouriste-ambulancier non-pompier volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, la secouriste-ambulancier non-pompier volontaire X au 7 octobre 2025.

22. Nomination effective secouriste-ambulancier non-pompier volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, la secouriste-ambulancier non-pompier volontaire X au 1er septembre 2025.

23. Nomination effective secouriste-ambulancier non-pompier volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, la secouriste-ambulancier non-pompier volontaire X au 1er septembre 2025.

24. Nomination effective secouriste-ambulancier non-pompier volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, la secouriste-ambulancier non-pompier volontaire X au 1er octobre 2025.

25. Nomination adjudant volontaire par mobilité

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, Monsieur X en qualité d'adjudant à la date du 1er septembre 2025.

26. Suspension de nomination – secouriste ambulancier volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la suspension de nomination de Monsieur X, secouriste-ambulancier volontaire au Poste de Yvoir, pour une période de six mois à partir du 1er novembre 2025.

27. Dossier disciplinaire 2025-02 - Décision

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de renvoyer le dossier disciplinaire de M. X au Conseil de Zone conformément à l'article 275 du statut administratif.

28. Recrutement employé CDR pour Service Finances – Désignation

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de désigner Madame X, en tant qu'employée administrative à temps plein pour les services administratifs de la zone ; De l'engager dans le cadre d'un contrat de remplacement à partir du 6 novembre 2025, au grade et barème D4.

29. Cours de sciences administratif - Module complémentaire C3/C4 - Inscription

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'autoriser Mme X à suivre la formation de sciences administratives C3/C4 en 2026 (60 périodes) ; D'accorder une dispense de service à l'agent pour la durée nécessaire à la formation, y compris la durée du trajet vers le lieu de formation, non compris la durée du trajet retour, et d'accorder le congé de formation prévu par le statut administratif ; De prendre en charge les frais de formation, tels que prévus par l'Ecole provinciale, à savoir 266,40 € pour 60 heures ; de laisser à charge de l'agent les frais d'inscription de 51,00 € ; De mettre un véhicule de service à disposition de ces agents pour se rendre sur le lieu de formation.

30. Valorisation déplacement entre poste principal et poste pivot - Demande d'un syndicat

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de ne pas reconnaître comme du temps de service le temps de déplacement des pompiers professionnels depuis leur poste d'affectation vers le poste pivot, durant les mois de juillet et août, tel qu'organisé afin d'assurer un départ PMF durant les mois d'été.

31. Augmentation des titres-repas - Proposition

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de marquer son accord de principe sur la généralisation de l'octroi de titres-repas à tout le personnel administratif et opérationnel professionnel, à raison d'une valeur faciale de 6 € et d'une participation patronale de 4,91 € ; De charger le Comptable spécial d'intégrer le crédit nécessaire dans le projet de budget pour l'exercice 2026.

32. Règlement de travail - projet de modification

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de modification du Règlement de travail, articles 1, 3, 4 et 4bis ; De soumettre ce projet au Conseil de zone, après les délais de concertation sociale.

33. Budget 2026 - Ebauche

Le Collège décide de reporter le point.

34. Commandant de zone - Suivi bimensuel

Le Collège prend connaissance du suivi bimensuel du Commandant de zone.

35. Divers

36. Projet OJ conseil du 14/11/2025

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone fixe l'ordre du jour du Conseil du 14/11/2025.

La Secrétaire de zone,
Sandrine DUMONT



La Présidente
Mélanie HAVENNE

